

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 51-2025

**en date du 22 septembre 2025
portant sur la réparation de la porte de l'Épicerie.**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de SARL MENUISERIE PEYRAZAT PERE ET FILS pour la fourniture et le remplacement d'une crémone à l'épicerie pour un montant hors taxes de 215.00 euros

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 30 septembre 2025

Pierre HACHIN
Maire

